

Paris le 6 mai 2011

Monsieur le Directeur  
Haute Autorité de Santé  
2, ave du Stade de France  
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

Objet : mise en garde sur la sécurité anesthésique et les risques encourus par les usagers.

Monsieur le Directeur,

Nous découvrons, certes tardivement, que des recommandations formalisées d'experts concernant la sédation par des non-anesthésistes pour des actes invasifs ont été émises fin novembre 2010, lors de la réunion finale de la journée de réflexion sur l'endoscopie, sous l'égide de la HAS.

Il paraît invraisemblable que la HAS, dont les principales valeurs sont sensées être: "*l'évaluation sur des bases scientifiques de la qualité des soins*" et "*l'amélioration de l'équité, de la pertinence et de l'efficacité du système de santé au bénéfice du patient*", puisse cautionner de telles actions répondant davantage au lobbying d'une corporation, dont les motivations pécuniaires sont évidentes, qu'à un réel développement de la qualité des soins.

Toutefois la réglementation française sur la sécurité en anesthésie, contraignant pour le bien des patients à une évaluation médicale, une surveillance per et post anesthésique par des personnels qualifiés et diplômés, a largement prouvé son efficacité en matière de morbi-mortalité dans ce domaine précis d'intervention.

Aucun des pays cités en référence dans les *guidelines* européens, ne possèdent la même formation de paramédicaux, ni la même réglementation en matière de sécurité anesthésique.

Il est navrant de voir comment la Haute Autorité de Santé, comme la Société Française d'Anesthésie-Réanimation, occulte les compétences qui existent dans leur propre pays.

A l'heure des coopérations entre professionnels de santé et du développement des métiers intermédiaires est-il raisonnable de faire prendre des risques à des patients en formant des auxiliaires médicaux au rabais, alors qu'une formation spécifique existe en France depuis plus de 60 ans ?

Une personne "rapidement formée" deviendra rapidement dangereuse.

Le terme "formation rapide" est absurde car les enseignements ne peuvent être dissociés dans le domaine de l'anesthésie.

Cette décision n'a de remarquable que le fait d'occulter des années de recommandations écrites afin de garantir la sécurité des usagers.

C'est intellectuellement et éthiquement une décision grave, invraisemblable et incompréhensible.

Il n'y aura pas que le seul verrou de l'AFSSAPS à faire sauter !

Sachez qu'au quotidien, dans notre pays, les infirmiers-anesthésistes réalisent des anesthésies ou des sédations, plus ou moins profondes, pour des endoscopies digestives, certes sous une supervision médicale dite intra-muros mais seuls en salle de l'induction au réveil du patient. Il en est d'ailleurs de même pour d'autres gestes courts qui, étrangement, ne suscitent pas un fort engouement de nos collaborateurs, comme par exemple les interruptions volontaires de grossesse et les prélèvements d'ovocytes...

Ce constat de terrain devrait vous faire entrevoir des solutions plus raisonnables en matière de prise en charge anesthésique ou même "sédative" des patients devant bénéficier d'endoscopies digestives.

L'évaluation médicale par un médecin anesthésiste reste un pré-requis incontournable à la prévention de drames inadmissibles.

Pourquoi chercher un nouveau personnel pour pratiquer ce genre d'anesthésie alors que ce personnel existe déjà ?

Est-il nécessaire de rappeler qu'en France, des paramédicaux ont une spécialité dans ce domaine grâce à une formation spécifique, dont l'excellence est garantie par des PUPH-AR conseillers scientifiques, et sanctionnée par un diplôme d'état, ce sont les **infirmiers-anesthésistes**.

Ce diplôme nous confère notamment une exclusivité d'exercice depuis 1988, reconnue par décret et par ailleurs réaffirmée publiquement à maintes reprises par le ministère de tutelle au cours de l'année 2010.

Nous demandons juste que notre exercice quotidien et notre marge d'autonomie et de responsabilité soient (enfin) reconnus.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le bureau,  
Jean-Marc Serrat,  
Vice-président du SNIA